



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet d'installation et d'exploitation d'une unité d'alimentation éolienne de la station de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques de Plounévez-Moëdec
Société YAWAY Plounévez-Moëdec
sur la commune de Plounévez-Moëdec**

Par arrêté préfectoral du 20 novembre 2024, une enquête publique de **34 jours** est ouverte du **lundi 16 décembre 2024, 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, **au samedi 18 janvier 2025 inclus, 12h00, heure de clôture de l'enquête**, en mairie de Plounévez-Moëdec, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société YAWAY Plounévez-Moëdec SAS, siège social - 18-20 rue Treilhard – 75008 PARIS, pour le projet d'implantation et d'exploitation d'une unité d'alimentation éolienne de la station de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques de Plounévez-Moëdec comprenant 1 aérogénérateur et 1 poste de livraison, sur la commune de Plounévez-Moëdec.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis sans observation sur le projet d'autorisation environnementale le 4 novembre 2024.

Modalités de consultation du public :

- Le dossier sera consultable à partir du site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5800> accessible en scannant le QR code ci-après :



- le dossier sera également accessible sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier et numérisé comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique en mairie de Plounévez-Moëdec aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

	Mairie de Plounévez-Moëdec
du lundi au jeudi	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
le vendredi	de 8h30 à 12h00
le Samedi	de 9h00 à 12h00

Le public peut formuler ses observations du **lundi 16 décembre 2024, 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, **au samedi 18 janvier 2025 inclus, 12h00**, heure de clôture de l'enquête :

1- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5800@registre-dematerialise.fr,

2- ou directement en se rendant sur le site internet du registre électronique susvisé à partir du lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5800>

3- ou par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Plounevez-Moëdec à l'adresse suivante : **Mairie – 2 rue Jean-Moulin - 22810 Plounevez-Moëdec.**

4 - Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition en mairie de Plounevez-Moëdec.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5800>

Monsieur Michel CAINGNARD est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public les :

Mairie de Plounevez-Moëdec 2 rue Jean-Moulin 22810 Plounevez-Moëdec tél : Téléphone 02 96 38 62 01 / Email : mairie.plounevezmoedec@wanadoo.fr	
lundi 16 décembre 2024	de 9h00 à 12h00
samedi 21 décembre 2024	de 9h00 à 12h00
vendredi 3 janvier 2025	de 9h00 à 12h00
jeudi 9 janvier 2025	de 13h30 à 16h30
samedi 18 janvier 2025	de 9h00 à 12h00

Toute information sur le projet ICPE peut être demandée auprès de la société YAWAY Plounevez-Moëdec, filiale à 100 % de Kallista Energy, à l'adresse électronique suivante : contact@kallistaenergy.com.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public en mairie de Plounevez-Moëdec et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.